

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

90% DES BOVINS VACCINÉS CONTRE LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 17 janvier 2026

Depuis décembre dernier, le préfet des Pyrénées-Atlantiques préside, chaque semaine, un comité de pilotage hebdomadaire consacré à la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) réunissant notamment la chambre d'agriculture, le groupement technique vétérinaire, le groupement de défense sanitaire et les organisations syndicales agricoles. Un point d'étape sur l'avancée de la campagne de vaccination à l'échelle départementale est fait à cette occasion.

A ce jour, samedi 17 janvier 2026 :

- En zone réglementée : un mois après le lancement de la vaccination, 33 838 bovins ont été vaccinés.
- En zone vaccinale : près d'un mois après la livraison de l'ensemble des doses permettant l'extension de la vaccination à tout le territoire, 151 892 bovins ont été vaccinés.
- **Au total, 185 730 bovins ont d'ores et déjà été vaccinés, soit 90 % des bovins du département, permettant à 48 % d'entre d'eux d'atteindre l'immunité au 17 janvier 2026.**

Alors que la protection vaccinale devient pleinement effective environ 21 jours après la vaccination, l'immunité collective sera atteinte lorsque 75 % des bovins seront vaccinés depuis plus de 28 jours dans 95 % des cheptels.

Le préfet salue la mobilisation des services de l'État et de la chambre d'agriculture, des éleveurs, des vétérinaires, du Groupement de défense sanitaire (GDS) et du Groupement technique vétérinaire (GTV), ainsi que des renforts des vétérinaires sapeurs-pompiers de Nouvelle-Aquitaine, pleinement engagés pour protéger durablement la filière bovine du département.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tél : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pôle communication interministérielle (réservé à la presse)

• *En journée :*

Tél : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

• *En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :*

Tél : 06 15 20 31 38

Pour toute demande presse par mail : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr